



**DIRECTION DE L'ORGANISATION ET
DES SYSTEMES D'INFORMATION**

LC N° 3 / DOSI/2012

**LETTRE CIRCULAIRE D'ECHANGES ELECTRONIQUES DE
DONNEES ENTRE BANK AL-MAGHRIB
ET SES PARTENAIRES**

Annexe : Liste des notices techniques et modes opératoires

Rabat, le 15 août 2012



1. Les notices techniques couvertes par la circulaire N°3 / DOSI / 2012, établies par Bank Al-Maghrib, par type de flux de données informatisé, portent sur les données suivantes :

- Incidents de paiement.
- Crédits.
- Reporting Réglementaire, version existante : BASFIM.
- Reporting Réglementaire, COREP & FINREP BAM.
- Opérations monétaires et de change.
- Télé-adjudication des bons du Trésor.
- Règlement brut des grands montants : SRBM.
- Echanges avec Maroclear.
- Echanges avec les Tribunaux.
- Echanges avec la Trésorerie Générale du Royaume :
 - Virements et acquittements (CNT).
 - Avis d'opérés relatifs aux virements reçus via le SIMT(UCR).
- Echanges avec le CDVM : Informations relatives aux OPCVM.
- Echanges avec l'Office des Changes.
- Echange avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC).

2. Les modes opératoires liés à l'utilisation de la plateforme d'échange de Bank Al-Maghrib, couverts par la circulaire N°3 / DOSI / 2012, concernent les protocoles d'échanges suivants :

- Protocole d'échange PESIT.
- Protocole d'échange HTTP sur VPN.

3. Le mode opératoire lié à l'utilisation de la PKI de Bank Al-Maghrib et décrivant les préalables nécessaires à mettre en place sur les postes utilisateurs.